

Egalité professionnelle femmes-hommes : l'Assurance retraite améliore encore ses résultats avec la note de 94/100 !

Paris, le 3 mars 2022

La Cnav et les 15 caisses régionales métropolitaines* du réseau de l'Assurance retraite ont obtenu une moyenne de 94,19/100 en 2021 à l'index relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes, avec des notes comprises entre 83/100 et 99/100.

L'Assurance retraite met en place des actions concrètes en faveur de l'égalité professionnelle. Selon Renaud Villard, « depuis plusieurs années, les bons résultats du réseau de l'Assurance retraite, qui s'améliorent encore, en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes illustrent notre capacité à nous engager au quotidien, et à poursuivre notre action en ce sens. »

Caisse	Index égalité professionnelle femme/homme Note / 100
Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)	96/100
Carsat Alsace-Moselle	98/100
Carsat Aquitaine	93/100
Carsat Auvergne	94/100
Carsat Bretagne	99/100
Carsat Bourgogne-Franche-Comté	91/100
Carsat Centre Ouest	97/100
Carsat Centre-Val-de-Loire	97/100
Carsat Languedoc-Roussillon	94/100
Carsat Midi-Pyrénées	92/100
Carsat Nord-Est	98/100
Carsat Hauts-de-France	83/100
Carsat Normandie	86/100
Carsat Pays de la Loire	94/100
Carsat Rhône-Alpes	97/100
Carsat Sud-Est	98/100
Moyenne	94,19/100

L'index relatif à [l'égalité professionnelle femme/homme](#), mis en place par le ministère du Travail, permet aux entreprises de se situer sur le plan de l'égalité professionnelle. Si l'entreprise obtient moins de 75 points, elle doit mettre en œuvre des mesures correctives.

La note globale est calculée à partir de cinq principaux critères de notation en matière de rémunération, d'augmentation et de promotion des salariés.

*Les résultats des CGSS et CSS sont à venir sur assuranceretraite.fr

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de [l'Assurance retraite](#). Chaque année, elle verse 140 milliards de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà plus de 12 millions d'espaces personnels créés !